

Versailles, le 26 août 2024

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### SÉCHERESSE

## L'ensemble des zones d'alerte du département des Yvelines est placé en situation de vigilance.

→ Le Préfet des Yvelines demande à l'ensemble des usagers d'adapter leurs pratiques, dès à présent, pour un usage raisonné de l'eau.

Les dernières conditions météorologiques, se traduisant par une réduction significative de la pluviométrie, ont entraîné une diminution globale des débits des cours d'eau du département des Yvelines.

Les débits des cours d'eau de la Mauldre, de la Rémarde ainsi que de l'Orge ont atteint les seuils de vigilance mentionnés dans l'arrêté cadre préfectoral n°78-2024-07-02-00001 du 2 juillet 2024.

En application de cet arrêté cadre, et notamment de son article 11, le Préfet des Yvelines place **l'ensemble du département des Yvelines en situation de vigilance.**

Le préfet des Yvelines appelle chacun, particulier et professionnel, à être économe dans l'usage qu'il fait de l'eau et demande que les bons réflexes à avoir pour économiser l'eau soient largement communiqués à tous les usagers.

Si la dégradation de la situation hydrologique devait se poursuivre, certaines mesures de restriction d'usage de l'eau pourraient intervenir.

Contact presse : [pref-communication@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-communication@yvelines.gouv.fr)

# Sécheresse : Ayons les bons réflexes pour économiser l'eau

## **SÉCHERESSE** **AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU**

### USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Limitier les arrosages des jardins



Installer des équipements économes en eau



### INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés



### COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers



### AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements

# ANNEXE 1 : ZONAGE RELATIF À LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

